

Saisie de la formation continue personnelle sur le site Internet d'EXPERTsuisse

Guide détaillé

Les membres individuels d'EXPERTsuisse doivent déclarer une fois par année leur formation continue personnelle **avant le 31 mars de l'année suivante** sur leur compte utilisateur (www.expertsuisse.ch). Ce guide détaillé vous accompagne à travers les étapes du contrôle de votre formation continue. Merci d'effectuer votre déclaration dans le délai imparti!

Avez-vous des questions/problèmes? Contactez-nous au 058 206 05 55 (heures de bureau) ou par mail controleformationcontinue@expertsuisse.ch

1	Login sur www.expertsuisse.ch	3
2	Activer le contrôle de la formation continue	3
3	Choix du contrôle de formation continue	4
3.1	Déclaration standard	4
3.1.1	1 ^e étape: Choix du genre d'activité professionnelle	4
3.1.2	2 ^e étape: Complétez votre activité professionnelle	5
3.1.2.1	Interruption de l'activité professionnelle en cours d'exercice en question	5
3.1.3	3 ^e étape: Saisie des activités de formation continue.....	6
3.1.4	4 ^e étape: Aperçu et soumission du contrôle de formation continue	7
3.1.4.1	Résultats possibles de l'évaluation.....	8
3.1.4.2	Terminer et soumettre sa déclaration.....	11
3.2	Déclaration sommaire pour collaborateurs d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	12
3.2.1	1 ^e étape: Choix du genre de formation continue	12
3.2.2	2 ^e étape: Complétez les indications concernant votre profession.....	12

3.2.3	3 ^e étape: Choix de l'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État et soumission de la déclaration.....	13
4	Contrôle de formation continue archives	14

1 Login sur www.expertsuisse.ch

Veillez-vous connecter au site Internet d'EXPERTsuisse avec vos données d'accès personnelles. Si vous ne disposez pas encore de données d'accès personnelles, vous devez d'abord vous enregistrer sous le point du menu *Enregistrement* en tant que membre individuel.



2 Activer le contrôle de la formation continue

Le contrôle de la formation continue peut être activé par le *Menu Utilisateur* en haut à droite de la page d'accueil. Pour saisir votre formation continue, choisissez l'option *Contrôle formation continue actuel*. Le système vous aidera à franchir toutes les étapes.



Remarque: Vous pouvez à tout moment quitter le site internet d'EXPERTsuisse ou vous reconnecter. Les données de formation continue entrées sont automatiquement mémorisées. Avant d'avoir atteint la 4^e étape, vous pouvez à tout moment retourner à une étape précédente pour corriger et compléter vos entrées.

3 Choix du type de contrôle de formation continue

Le contrôle de la formation continue se déroule différemment selon l'activité professionnelle exercée. Si au 31.12. de l'exercice en question vous avez exercé votre activité professionnelle dans une *entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État*, il vous suffit de remettre une déclaration sommaire de votre formation continue. Tous les autres cas requièrent la remise d'une *déclaration standard*.

3.1 Déclaration standard

3.1.1 1^{re} étape: Choix du type de contrôle de formation continue

Pour la déclaration standard, nous vous prions de cliquer sur le bouton de gauche: *Saisir formation continue pour nouvelle année civile*.



Si vous avez commencé à saisir votre formation continue pour un exercice déterminé à une date antérieure, l'indication: *traiter contrôle de formation continue* apparaîtra sur fonds vert si vous vous reconnectez.



3.1.2 2^e étape: Confirmez adresse e-mail d'entreprise et complétez les indications relatives à votre activité professionnelle

Veillez vérifier l'adresse indiquée correspond à votre entreprise resp. insérer une adresse actuelle et complétez votre profil utilisateur par des indications concernant votre activité professionnelle et vos spécialités en cochant les cases correspondantes. Possibilité de choix multiples.

e-mail d'entreprise

Veillez vérifier que l'adresse email indiquée correspond à votre entreprise.

muster@mustermail.ch

Je certifie par la présente que l'adresse email a été correctement indiquée.

Genre d'activité professionnelle

- Activité dépendante auprès d'une entreprise membre d'EXPERTsuisse
 Activité indépendante
 Activité dépendante auprès d'une entreprise non membre d'EXPERTsuisse
 N'exerce plus d'activité professionnelle

Activité dans les domaines professionnels suivants

- Audit externe 2
 Conseil fiscal externe
 Conseil économique externe
 Audit interne
 Conseil fiscal interne
 Comptabilité / Controlling / Finance interne
 En dehors de la branche

Je n'ai pas exercé d'activité professionnelle pendant plusieurs mois de l'année de rapport (année sabbatique, congé de maternité, service militaire, etc.) et c'est la raison pour laquelle j'ai effectué la formation continue réduite.

[← Retour](#)

[Passer à l'étape 3 →](#)

Si vous choisissez « *N'exerce plus d'activité professionnelle* », les indications concernant vos spécialités sont caduques. Apparaît alors une remarque confirmant votre statut de membre passif.

Genre d'activité professionnelle

- Activité dépendante auprès d'une entreprise membre de la CF
- Activité indépendante
- Activité dépendante auprès d'une entreprise non membre de la CF
- N'exerce plus d'activité professionnelle

Statut de membre passif

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous n'exercez plus d'activité professionnelle, vous pouvez faire une demande de changement pour le statut de membre passif.

Un tel changement vous dispense du contrôle de formation continue. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat (tél. 044 267 75 75 ou info@chambre-fiduciaire.ch).

3.1.2.1 Interruption de l'activité professionnelle en cours d'exercice

Si vous n'avez pas exercé d'activité professionnelle pendant plusieurs mois durant l'exercice (année sabbatique, congé de maternité, service militaire, etc.), vous pouvez l'indiquer dans la case prévue à cet effet et nous vous prions de communiquer la raison de l'interruption. La durée minimale d'une interruption est de deux mois, avec un maximum de douze. Une interruption de l'activité professionnelle a pour conséquence une réduction linéaire du nombre minimum d'heures de formation continue exigées.

- Je n'ai pas exercé d'activité professionnelle pendant plusieurs mois de l'année de rapport (année sabbatique, congé de maternité, service militaire, etc.) et c'est la raison pour laquelle j'ai effectué la formation continue réduite.

Veuillez indiquer le nombre de mois de cette année où vous n'avez pas exercé d'activité professionnelle.

2 Mois

Veuillez nous communiquer la raison...

[← Retour](#)

[Passer à l'étape 3 →](#)

3.1.3 3^e étape: Saisie des activités de formation continue

Vous devez ensuite saisir une à une les activités de formation continue effectuées. Vous choisissez parmi les catégories indiquées et saisissez pour chacune d'elle l'organisateur, le titre, le lieu, le nombre d'heures à valider et la date. La nature et l'étendue de la formation continue résultent des [Directives concernant la formation continue 2017](#) d'EXPERTsuisse. Lors de manifestations de plusieurs jours, il faut

indiquer la 1^{re} journée de la manifestation. L'entrée des heures à valider comporte deux chiffres après la virgule.

Il est également nécessaire d'indiquer la formation continue effectuée en *autoformation*. L'autoformation s'affiche comme somme de toutes les heures saisies pour l'année en question.

Veillez noter que les activités de formation continue (à l'exception de l'autoformation) saisies doivent être attestées par des justificatifs. Ces justificatifs doivent être soumis **sur demande** à EXPERTsuisse.

Les séminaires suivis auprès EXPERTsuisse SA s'affichent automatiquement.

Etape 1 Etape 2 **Etape 3** Etape 4 Etape 5

Saisie des différentes activités de formation continue

- Organisateur - ▼

- Activités de formation continue (sans autoformation) - ▼

01.01.2016	Lieu
Titre	Heures validées

[Sauvegarder entrées](#)

Saisir heures d'autoformation Heures validées

[Sauvegarder entrées](#)

Date (1er Titre jour)	Organisateur	Lieu	Heures validées
🔍 Aucun résultat disponible			

[← Retour](#)
[Passer à l'étape 4 →](#)

Remarque
 Veuillez prendre note que toutes les activités de formation continue indiquées plus haut (à l'exception de l'autoformation) doivent être attestées par des justificatifs. Ces justificatifs doivent être soumis **sur demande** à l'EXPERTsuisse.

3.1.4 4^e étape: Aperçu et soumission du contrôle de formation continue

L'étape 4 vous permet de visualiser votre formation continue de l'exercice et (s'il y a lieu) de l'année précédente ainsi que l'évaluation de la période déterminante de deux ans.

Signification des couleurs:

✓vert: Selon votre déclaration, le nombre d'heures de formation continue dues est atteint.

× rouge: Selon votre déclaration, le nombre d'heures de formation continue dues n'est pas atteint.

Les sommes et les valeurs moyennes sont arrondies à des chiffres entiers. Les heures effectuées et à valoir sont arrondies vers le bas.

3.1.4.1 Résultats possibles de l'évaluation

Cas 1: Vous répondez aux exigences de la formation continue

Selon votre déclaration, vous avez rempli les exigences quantitatives selon les Directives concernant la formation continue et suivi une formation continue suffisante.

Aperçu général (sommes et calcul de la moyenne)

Année	Formation continue sans autoformation			Autoformation
	Heures effectuées	Heures dues	Différence	Heures effectuées
2015	30	30	0	60
2016	64	30	34	30
Total	94	60	34	90
Moyenne	47	30	17	45

✓ Selon votre déclaration, vous avez rempli votre obligation de formation continue.

Je certifie avoir complètement et correctement indiqué toutes les activités de formation continue de l'année 2016.
Attention: Après avoir soumis la déclaration, vous ne pouvez plus faire de changements.

[← Retour](#)

[Soumettre déclaration →](#)

Cas 2: Vous n'avez pas atteint le minimum de 60 heures de formation continue par an.

Ce résultat apparaît si le total de vos activités de formation continue (autoformation incluse) est inférieur à 60 heures par an en moyenne bisannuelle.

En cas d'interruption de plusieurs mois de votre activité professionnelle, le nombre d'heures dues est réduit pro rata temporis; le système en tient compte automatiquement.

Aperçu général (sommés et calcul de la moyenne)

Année	Formation continue sans autoformation			Autoformation
	Heures effectuées	Heures dues	Différence	Heures effectuées
2015	30	30	0	20
2016	26	30	-4	10
Total	56	60	-4	30
Moyenne	28	30	-2	15

✘ Selon votre déclaration, vous n'avez pas rempli votre obligation de formation continue.

✘ Vous n'avez pas atteint le minimum dû en formation continue.

Cas 3: Vous n'avez pas atteint le minimum de 30 heures de formation continue par an sans auto-formation.

La moitié au moins de la formation continue minimale doit être effectuée en dehors de l'autoformation. Si le total de la formation continue sans autoformation est inférieur aux 30 heures requises par année, l'obligation de formation continue n'est pas remplie.

En cas d'interruption de plusieurs mois de votre activité professionnelle, le nombre d'heures dues est réduit pro rata temporis; le système en tient compte automatiquement.

Aperçu général (sommés et calcul de la moyenne)

Année	Formation continue sans autoformation			Autoformation
	Heures effectuées	Heures dues	Différence	Heures effectuées
2015	30	30	0	60
2016	26	30	-4	30
Total	56	60	-4	90
Moyenne	28	30	-2	45

✘ Selon votre déclaration, vous n'avez pas rempli votre obligation de formation continue.

✘ Vous n'avez pas atteint le temps dû en formation continue sans autoformation. L'autoformation peut représenter au maximum 50% de la formation continue minimale exigée.

Cas 4: Vous n'avez pas atteint le minimum de 15 heures de séminaires/conférences professionnels externes ou d'enseignement professionnel par an.

Un quart au moins de la formation continue minimale doit être effectuée sous la forme de séminaires/exposés professionnels externes ou d'enseignement professionnel. Si les 15 heures ne sont pas atteintes, l'obligation de formation continue n'est pas remplie (valable à partir de l'exercice 2013).

Dans le cas d'une interruption de plusieurs mois de votre activité professionnelle, le nombre d'heures dues est réduit pro rata temporis; le système en tient compte automatiquement.

Aperçu général (sommés et calcul de la moyenne)

Année	Formation continue sans autoformation			Autoformation
	Heures effectuées	Heures dues	Différence	Heures effectuées
2014	30	30	0	30
2015	64	30	34	20
Total	94	60	34	50
Moyenne	47 *	30	17	25

✘ Selon votre déclaration, vous n'avez pas rempli votre obligation de formation continue.

✘ Le nombre minimum d'heures provenant de séminaires/exposés professionnels externes et d'un enseignement professionnel n'a pas été atteint. Au moins un quart de la formation continue minimale exigée doit tomber sur cette catégorie.

3.1.4.2 Terminer et soumettre sa déclaration

Cliquez sur le bouton vert « Soumettre déclaration » pour terminer la déclaration de votre formation continue. Vous ne pourrez plus modifier vos entrées une fois cette opération effectuée.

Je certifie avoir complètement et correctement indiqué toutes les activités de formation continue de l'année 2015.
Attention: Après avoir soumis la déclaration, vous ne pouvez plus faire de changements.

[← Retour](#)

[Soumettre déclaration →](#)

Remarque:

Le volume minimal de formation continue ainsi que la validation d'activités de formation continue résultent des Directives concernant la formation continue d'EXPERTSUISSE, accessibles sous www.expertsuisse.ch.

Le respect de l'obligation de formation continue est contrôlé par échantillonnage.

Excepté l'autoformation, il ne sera reconnu que des activités de formation continue qui sont accompagnées de confirmations de participation ou autres justificatifs. Il est conseillé de conserver soigneusement les justificatifs ou de les demander à l'organisateur s'ils ne sont pas disponibles.

3.2 Déclaration sommaire pour collaborateurs d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État

Les collaborateurs d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État ne doivent soumettre qu'une *déclaration sommaire*. La date déterminante est le 31.12 de l'exercice, date de référence à laquelle une personne exerçait une activité dans une entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État.

3.2.1 1^{re} étape: Choix du type de formation continue

Pour une déclaration sommaire, veuillez choisir le bouton de droite: *Déclaration sommaire collaborateurs d'entreprises de rév. soumises à la surveillance de l'État*

Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4 Etape 5

Traiter contrôle de formation continue actuel →

Déclaration sommaire collaborateurs d'entre- prises de rév. soumises à la surveillance de l'Etat →

3.2.2 2^e étape: Complétez les indications concernant votre profession

Complétez votre profil d'utilisateur par les indications concernant votre activité professionnelle en cliquant sur les cases correspondantes. Possibilité de choix multiple.

e-mail d'entreprise

Veuillez vérifier que l'adresse email indiquée correspond à votre entreprise.

muster@mustermail.ch

Je certifie par la présente que l'adresse email a été correctement indiquée.

Genre d'activité professionnelle

- Activité dépendante auprès d'une entreprise membre d'EXPERTsuisse
- Activité indépendante
- Activité dépendante auprès d'une entreprise non membre d'EXPERTsuisse
- N'exerce plus d'activité professionnelle

Activité dans les domaines professionnels suivants

- Audit externe 2
- Conseil fiscal externe
- Conseil économique externe
- Audit interne
- Conseil fiscal interne
- Comptabilité / Controlling / Finance interne
- En dehors de la branche

De plus, confirmez votre activité dans une entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État en cochant la case correspondante.

- Au 31.12.2016, j'étais actif auprès d'une entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat et je renonce donc à constituer une liste détaillée de mes activités de formation continue.

[← Retour](#)

[Passer à l'étape 3 →](#)

3.2.3 3^e étape: Choix de l'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État et dépôt de la déclaration.

Choisissez dans la liste l'entreprise de révision dans laquelle vous exercez votre activité à la date de référence (31.12) de l'exercice.

Cliquez sur le bouton de droite « Soumettre déclaration sommaire » pour terminer la déclaration sommaire de votre formation continue. Vous ne pourrez plus modifier vos entrées une fois cette opération effectuée.

Choix de l'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat correspondante

[Chercher](#)

AML Revisions AG

Bändliweg 20
8048 Zürich



Balmer-Etienne AG

Kauffmannweg 4
6003 Luzern



BDO AG

Fabrikstrasse 50, Postfach 2301
8031 Zürich



BERNEY et ASSOCIES SA Société Fiduciaire

Rue du Nant 8, Case postale 6268
1211 Genève 6



Deloitte AG

General Guisan-Quai 38, Postfach 2232
8022 Zürich



1 - 10 / 25

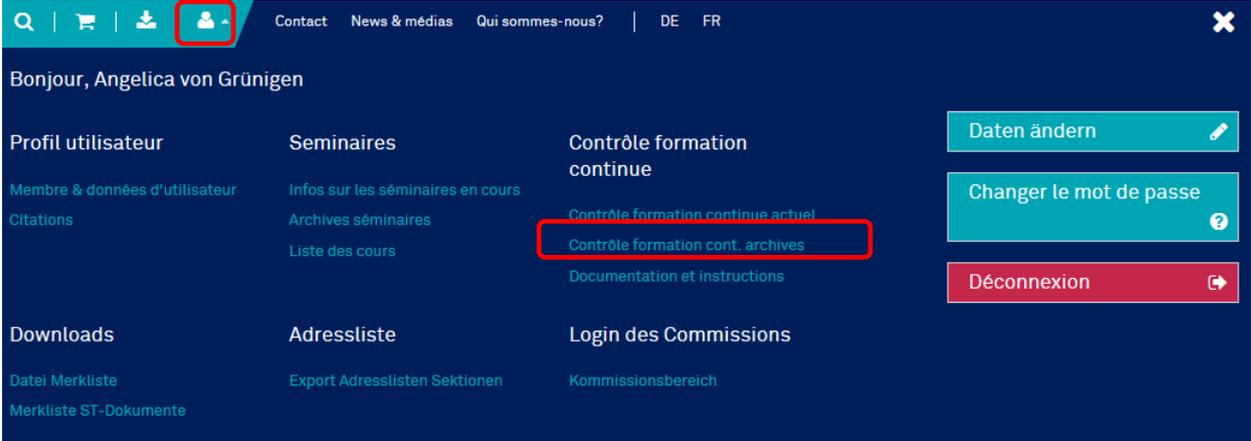


[← Retour](#)

[Soumettre déclaration sommaire >](#)

4 Contrôle de formation continue, archives

Pour accéder à vos archives personnelles, cliquez sur *Contrôle formation continue, archives*.



Vous y trouverez une liste de toutes vos déclarations de formation continue soumises durant les exercices écoulés. De plus, vous aurez un aperçu du résultat des périodes de deux années. L'icône correspondant vous permet de visualiser toutes vos déclarations passées en fichier PDF et de les imprimer.

Pour les années durant lesquelles vous étiez au service d'une entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État et où vous avez remis une déclaration sommaire, les archives ne contiennent pas de documents PDF.

Contrôle formation continue 2016 Moyenne 2016 / 2015		
Contrôle formation continue 2015 Moyenne 2015 / 2014		
Contrôle formation continue 2014 Moyenne 2014 / 2013		
Contrôle formation continue 2013 - Déclaration sommaire Moyenne -		
Contrôle formation continue 2012 Moyenne 2012 / 2011		
Contrôle formation continue 2011 Moyenne 2011 / 2010		

Le fichier PDF reproduit de manière détaillée et claire vos données saisies pour chaque année recensée. Avec les justificatifs numérotés, votre formation continue représentée en fichier PDF est donc consignée de façon simple et exhaustive.